

CHARTRE DE LA BIEN-TRAITANCE



**UNE ÉQUIPE
SUR LAQUELLE
ON PEUT COMPTER!**

ARTICLE 1^{ER}

Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur.

**UNE INFO
SUR MESURE.**

ARTICLE 2

Donner à l'utilisateur et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.

**J'AI MON MOT
À DIRE!**

ARTICLE 3

Garantir à l'utilisateur d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.

**LA PERSONNE
AVANT TOUT...**

ARTICLE 4

Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur.

**ATTENTION...
VIE PRIVÉE!**

ARTICLE 5

S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur.

T'AS MAL OÙ ?

ARTICLE 6

Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.

**LA QUALITÉ
À VOTRE
SERVICE!**

ARTICLE 7

Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports, etc.

**QUAND SANTÉ
RIME AVEC
SÉCURITÉ.**

ARTICLE 8

Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.

**SI JE PEUX ÊTRE
UTILE...**

ARTICLE 9

Évaluer et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.



Les illustrations de la charte de la bien-traïtance ont été réalisées par des jeunes de l'IME Henri Wallon dans le cadre du projet **CHARTES!** mis en œuvre entre novembre 2021 et février 2022.

www.lespepsavoieumontblanc.org/